

TEMPORAIRE

**TRAVAUX DE VOIRIE
IMPLANTATION DE BARRIÈRES
ALLÉE PIERRE POUYADE- QUAI DU PORT
ALLÉE ALFRED VIVIEN - OMT
SOCIÉTÉ SCIENTELEC**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 17 septembre 2020 de la société SCIENTELEC – sise : 106, Impasse de l'Aramon – ZI Toulon EST- 83210 LA FARLEDE (courriel : scientelec.cb@orange.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux pour la pose de barrières – Allée Pierre Pouyade/Quai du Port et Allée Alfred Vivien/OMT sont autorisés:

DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 AU VENDREDI 02 OCTOBE 2020
(Sauf le mardi – Jour du marché hebdomadaire)

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours – Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **21 SEP. 2020**

Jean-Paul JOSEPH.
Maire de Bandol,



Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité